



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

LET et LP

Question écrite n° 22891

Texte de la question

M. François Scellier appelle l'attention de M. le ministre de l'équipement, des transports, du logement, du tourisme et de la mer sur la formation des techniciens en ascenseurs qui vont devoir être embauchés au cours des prochaines années. Actuellement, il n'existe aucun diplôme national conduisant à une telle formation, et ce métier n'est réellement connu ni des jeunes, ni des familles, ni des enseignants. Or les travaux de réparation ou de transformation, ainsi que les travaux d'entretien renforcé qu'implique l'article 79 de la loi du 2 juillet 2003 vont créer un besoin de personnel nouveau important, que les formations initiales déjà assurées ponctuellement entre les professionnels et certains rectorats ne permettront pas de satisfaire. Cela risque d'entraver le bon déroulement des travaux prévus, alors que par ailleurs des jeunes qui pourraient être intéressés par ce métier ignorent cette possibilité d'emploi, qui n'est accessible qu'après une formation technique adéquate. Il lui demande en conséquence quelles dispositions sont envisagées pour mettre en place dans les lycées d'enseignement technique ou professionnel des formations adaptées et plus nombreuses pouvant être sanctionnées par un diplôme national dans le domaine des ascenseurs. - Question transmise à M. le ministre de la jeunesse, de l'éducation nationale et de la recherche.

Texte de la réponse

S'il n'existe à ce jour aucun diplôme national spécifique à la maintenance des ascenseurs (la plupart des jeunes entrant dans ce secteur sont issus des : formations de la maintenance et de l'électrotechnique), la coopération entre ce secteur et les établissements de l'éducation nationale est loin d'être inexistante : préparation de formations complémentaires d'initiative locale, préparation de baccalauréats professionnels maintenance des systèmes mécaniques automatisés en liaison avec la profession avec prêt de matériels aux établissements, contrats de qualification avec des GRETA.... Mais d'autres collaborations ont été engagées afin de faire face aux besoins nouveaux engendrés notamment par les évolutions réglementaires. Les professionnels participent activement aux travaux de rénovation de la filière maintenance. L'analyse, actuellement menée dans ce cadre, des activités professionnelles et des compétences attendues dans le secteur des ascenseurs permettra de déterminer la meilleure réponse aux besoins spécifiques de celui-ci. D'autre part, il convient de souligner que le ministère de la jeunesse, de l'éducation nationale et de la recherche et la fédération des ascenseurs ont signé le 17 février 2003 une convention de coopération, qui devrait permettre de mieux faire connaître aux jeunes ce secteur d'activité et offrir aux établissements de formation et aux entreprises les moyens d'engager des actions de formation adaptées aux besoins.

Données clés

Auteur : [M. François Scellier](#)

Circonscription : Val-d'Oise (6^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 22891

Rubrique : Enseignement technique et professionnel

Ministère interrogé : équipement, transports et logement

Ministère attributaire : jeunesse et éducation nationale

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 28 juillet 2003, page 5933

Réponse publiée le : 13 octobre 2003, page 7866